

*Projet de Compte Rendu
de la Réunion de la Commission des affaires parlementaires*

Pointe-aux-Piments (Maurice), 14 - 15 mars 2013

ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) | 11 - 12 JUILLET 2013

La Commission des affaires parlementaires s'est réunie à Pointe-aux-Piments (Maurice) les 14 et 15 mars 2013, sous la présidence de **M. Pierre De Bané**, sénateur (Canada), Président de la commission.

Le Président Pierre De Bané remercie les hôtes mauriciens qui ont tant œuvré pour que la Commission puisse se réunir au cœur de l'Océan indien.

M. Ahmed Reza Issack (Maurice) souhaite la bienvenue à toutes et à tous à l'Île Maurice en rappelant que la langue française unit tous les présents. Soulignant le caractère particulier de Maurice composé d'une société multiraciale, multiculturelle et multireligieuse, il ajoute : « *Au lieu de faire le tour du monde, venez à Maurice !* »

Le Président Pierre De Bané remercie chaleureusement M. Issack en indiquant à quel point il a été frappé à son arrivée sur l'Île par l'amabilité et le caractère particulièrement accueillant des mauriciens. Il souhaite la bienvenue aux divers parlementaires représentant les sections suivantes : Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo RDC, France, Gabon, Jura, Maroc, Maurice, Niger, Québec, Tchad.

Il salue en outre le représentant de l'Assemblée parlementaire de la SADC, invité de la section mauricienne de l'APF.

Avant de passer à l'ordre du jour, un tour de table permet à chacun de se présenter.

A cette occasion, **M. Gérard Bila Segda** (Burkina Faso) indique à la Commission qu'il a été désigné rapporteur en remplacement de **M. Blaise Lambert Kyelem**, qui n'est plus député depuis les dernières élections législatives de décembre 2012. **M. Sylvain Dofone** (Centrafrique) demande l'aide de la Francophonie car la rébellion continue. Il ajoute que contrairement à ce qui avait pu être dit, ici où là, l'accord de Libreville a confirmé le Parlement centrafricain. **M. Martin Nyonyo Balikwisha** (RDC) indique que le mandat des parlementaires dans son pays a été prorogé.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui s'articule en dix points. Il ajoute qu'en raison d'une importante session parlementaire à Berne, ni M. Fathi Derder (Suisse) ni aucun autre membre de la section helvétique ne sera en mesure de participer à cette réunion afin d'y présenter le rapport sur « *Parlement, presse, médias et démocratisation* ».

En conséquence, l'examen de ce projet de rapport sera reporté à la prochaine réunion de la Commission, à Abidjan en juillet 2013.

Sur proposition de Mme Carole Poirier (Québec), le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du compte rendu et du relevé de décisions de la réunion tenue à Bruxelles (10 juillet 2012)

Sur proposition de Mme Carole Poirier (Québec), le compte rendu et le relevé de décisions sont adoptés.

3. Communication de M. Pierre De Bané

Le Président présente pour les nouveaux participants à la Commission, avec l'appui d'un diaporama qu'il a réalisé, la place des différentes institutions de la Francophonie.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, précise que cette intéressante présentation est le fruit de l'initiative personnelle et volontaire du Président DeBané. Elle souligne à quel point cette présentation est utile, en particulier pour les nouveaux membres de la Commission, car la sphère francophone est complexe. Elle forme l'espoir que ce document devienne un document du Bureau de l'APF et non seulement de la Commission des affaires parlementaires. De même, elle souligne l'importance de la présentation en début de séance qui n'est en aucune manière une perte de temps. Elle remercie beaucoup le Président DeBané de ces heureuses initiatives pour permettre de transmettre

(vifs applaudissements)

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, rappelle qu'une résolution avait été adoptée au Bureau de Québec en 2011, sur son initiative et celle du Québec, demandant au secrétariat général de l'APF d'assurer la confection et la diffusion d'un diaporama. Il souhaite que la Commission insiste pour que ce projet soit mené à terme.

(assentiment)

4. Présentation et examen des projets de rapports

4.1 • Le financement des partis politiques

Rapporteurs : **Mme Carole Poirier (Québec)**

M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso)

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, rappelle qu'en juillet 2012 à Bruxelles, la Commission avait adopté l'excellent rapport de Mme Poirier (Québec) et de M. Kyelem (Burkina Faso) sur le nomadisme politique. Il ajoute qu'à la suite des discussions menées au sein de la Commission sur ce sujet, il était apparu nécessaire d'examiner la question du financement des partis, en continuation logique du rapport adopté. Dès lors la Commission avait chargé son duo de rapporteurs sortants de poursuivre la tâche. Il ajoute que M. Kyelem n'est plus député depuis les dernières élections législatives. Il rend hommage à la qualité du travail que M. Kyelem a mené ces dernières années au sein de la Commission. Il souhaite ensuite la bienvenue et plein succès à **M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso)**, nouveau rapporteur au sein de la Commission.

Mme Carole Poirier (Québec) et M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) présentent leur projet de rapport sur le financement des partis politiques.

Lors du débat qui suit, **M. Robert Aubin (Canada)** se demande comment le financement est envisagé lorsqu'il existe un multipartisme dans la vie politique qui n'est pas pour autant représenté au sein du Parlement. En réponse, Mme Poirier indique que cette partie du thème n'a pas été exploitée et M. Segda expose la situation au Burkina Faso, où il existe 200 partis dans la vie politique nationale qui ne sont pas tous représentatifs sur

l'ensemble du territoire dans la mesure où il n'y a pas plus de 15 partis qui peuvent avoir des députés.

M. Mohammed Touimi (Maroc) communique des informations sur la situation au Maroc et diffuse un document en ce sens, en réponse au questionnaire des rapporteurs.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, évoque un exemple dans son département lors d'une campagne électorale et rappelle qu'en France, la législation sur le financement des partis politiques est assez récente. Elle ajoute le rôle essentiel de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Publics (CNCCFP) qui a notamment pu rejeter le compte d'un candidat non élu du second tour de la dernière élection présidentielle. Elle souligne l'enjeu essentiel de la transparence avec la déclaration de patrimoine en début et en fin de mandat qui est désormais publique.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) indique combien la matière est compliquée dès que l'on parle d'argent. Pourtant, la question fondamentale est bien celle du plafond du financement. Il ajoute que les questions d'argent dans la politique amènent rapidement des réflexes de rejet dans la population.

Mme Carole Poirier (Québec) considère également l'importance de la question du plafonnement du financement des partis politiques. Elle indique que le Québec vient d'adopter une loi en décembre 2012 sur ce sujet. En outre, elle précise que le mandat de ce rapport consiste bien à montrer comment faire, pour assurer la transparence du financement des partis politiques dans l'espace francophone.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) constate à l'aune de l'expérience kenyane que ce ne sont pas les partis et l'argent qui suffisent à faire élire des candidats. Évoquant l'expérience dans son pays, il indique qu'une loi a été adoptée afin de plafonner le financement des partis, mais qu'elle n'est pas encore entrée en application. En réponse à une question de la rapporteure s'interrogeant sur la provenance de l'argent dont disposent les candidats, il précise que dans un pays post-conflit, beaucoup d'argent circule et qu'en outre il existe une solidarité ethnique, rituelle ou religieuse.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, ajoute qu'une part de personnalité et de charisme est nécessaire pour se faire élire et que l'argent n'achète pas tout. À l'appui de sa démonstration elle évoque l'argent dépensé par le président du conseil général d'un département qui lui est cher.

M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) souligne l'importance du fléau de l'illettrisme qui conduit parfois à une certaine orientation des votes.

In fine, afin d'avoir une information encore plus complète sur ce sujet, les rapporteurs font appel aux sections qui n'ont pu, à ce jour, répondre au questionnaire afin qu'elles puissent leur adresser leurs contributions. Le questionnaire sera par conséquent de nouveau adressé aux sections par le secrétariat général.

Le Président remercie chaleureusement les rapporteurs.

4.2 • Etat civil et démocratie Rapporteuse : Mme Michèle André (France)

Dans la présentation de son rapport, **Mme Michèle André (France)**, vice-présidente, précise notamment au support de l'importance de l'état civil, qu'il n'est pas possible de faire respecter ses droits si on n'est pas considéré comme « né quelque part ». Elle ajoute que selon l'UNICEF, ce sont 48 millions d'enfants qui ne sont pas déclarés dans le monde. Or, l'invisibilité de ces enfants pose de nombreux problèmes dont celui des enfants soldats.

Elle évoque également le danger de la biométrie pour les libertés individuelles et la question de la crédibilité des listes électorales en citant l'Association francophone de la protection des données personnelles. (AFAPDP)

Dans le débat qui suit, **M. Mohammed Touimi (Maroc)** évoque la question des mœurs et de la société ainsi que la fracture entre ceux qui veulent enregistrer les enfants et ceux qui ont des pratiques différentes. A cet égard, il souligne la différence entre le nord et le sud qui crée des difficultés pour obtenir une vision uniformisée du sujet. Il considère qu'un important travail doit être mené pour acquérir une éthique de la reconnaissance des personnes, depuis la naissance jusqu'au décès.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) évoque la question de changement de sexe pour un français qui décide de devenir française.

M. Louis Vlavonou (Bénin) souligne les difficultés liées à la falsification des listes électorales par ceux indiquant être originaires d'un village alors qu'ils sont nés dans un autre village, voire dans un pays limitrophe. Il indique que depuis 2011 dans son pays, on est revenu au témoignage du chef de canton ou chef de village pour établir le registre complémentaire.

Mme Carole Poirier (Québec) rappelle l'évolution du droit des femmes dans un temps où le registre était tenu par les religieux et n'intégrait que les enfants baptisés. Avant 1994, ceux qui se mariaient en union civile n'étaient enregistrés qu'au tribunal. Maintenant, un seul état civil existe au Québec. Avant 1997, il n'y avait pas de liste électorale indépendante. Il y avait du porte-à-porte. Maintenant on se fonde sur le registre de l'assurance maladie qui constitue la liste électorale.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente souligne la qualité du rapport présenté par Mme Michèle André, cheville ouvrière de la Commission. Elle ajoute que des éléments complémentaires seront envoyés sur le Gabon, où avec le fichier électronique biométrique, une loi va être adoptée sur la sauvegarde des données personnelles.

M. Sylvain Dofone (Centrafrique) indique que dans son pays, un délai de déclaration de 1 à 30 jours existe, sinon il y a recours au jugement supplétif. Les chefs de village ou les parents peuvent accompagner ceux qui veulent s'inscrire sur les listes électorales. Mais la fluidité des populations, y compris venant d'autres endroits, permet à des étrangers de s'infiltrer et de s'inscrire sur les listes, moyennant quelques billets. Il indique qu'un projet de loi était à l'étude sur ce sujet mais que son examen a été reporté. Une agence nationale de l'élection demandant la biométrie serait une solution, mais cela coûte beaucoup d'argent et il faudrait ensuite un appareil pour lire la liste.

Mme Michèle André (France) précise que des mesures simples peuvent être prises. Chacun peut voir si une carte d'identité et une photo suffisent car c'est souvent la pratique dans de nombreux pays. La carte électorale sur papier simple sert uniquement à faciliter les

choses pour retrouver plus vite le numéro de registre et identifier plus facilement les inscrits au bureau de vote, au lieu de chercher le nom, en particulier pour les femmes en raison de leur nom de jeune fille. Elle rappelle qu'en France, seul l'Etat civil fait foi. La Francophonie devrait pouvoir construire avec les pays de son espace, des problématiques d'état civil fiable. Les passeports biométriques ne peuvent être qu'une réponse de voyage mais ils ne répondent pas au défi de l'état civil. Les outils performants, comme la biométrie, peuvent ensuite être impossibles à vérifier.

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, rappelle que ce débat passionnant nous ramène à la question de l'identité vs l'autorité gouvernementale. Qui sommes-nous ? Comment on existe-t-on ?

4.3 • La coopération décentralisée dans l'espace francophone

Rapporteurs : Mme Martine Bondo (Gabon) et M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC)

Sous la présidence a.i. de Mme Michèle André (France), Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, présente le rapport et M. Martin Nyonyo Balikwisha répond aux questions.

M. Sylvain Dofone (Centrafrique) indique qu'un projet de loi a été déposé récemment dans son pays sur cet important sujet.

M. Mohammed Touimi (Maroc) évoque la décentralisation et en particulier la régionalisation dans son pays. Au niveau institutionnel, il convient de s'inspirer de l'expérience menée par de nombreux pays en ce sens. Beaucoup de peuples veulent justement pouvoir bénéficier de politiques de proximité, en particulier au niveau des régions. Il convient cependant d'être attentif aux éventuels dérapages car le système centralisé a montré ses capacités.

M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) souligne que depuis 30 ans la Belgique a pris des initiatives de coopération décentralisée, c'est-à-dire dans les domaines de tout ce qui est hors gouvernemental. Cela concerne donc les collectivités locales mais aussi les ONG etc. A titre d'exemples, en RDC, une vingtaine de communes belges agissent sur la reconstruction de l'Etat civil. Il en est de même au Maroc, au Burkina Faso sur les politiques d'assainissement, au Bénin sur la gestion des finances locales, etc.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) rappelle qu'il existe deux thèses pour la coopération décentralisée :

- La thèse anglo-saxonne qui concerne toute organisation, syndicat, etc..
- La thèse francophone où seules les organisations territoriales sont concernées avec des objectifs identifiés. Il considère que les pays francophones ne l'ayant déjà fait devraient pouvoir légiférer sur cette question.

Mme Michèle André (France) précise qu'en France, il était utile de légiférer sur la coopération décentralisée pour autoriser les collectivités locales à pouvoir agir à l'international.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) cite pour exemple les aides que certains clubs, comme le Rotary, peuvent apporter car les autorités bénéficiaires et les instances internationales sont présentes ce qui rend les choses plus faciles et plus officielles.

4.4 • Parlement, presse, médias et démocratisation

Rapporteur : M. Fathi Derder (Suisse)

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, rappelle que ni M. Derder ni d'autres membres de la section suisse n'ont pu rejoindre l'île Maurice en raison de l'examen d'un texte important au Parlement à Berne.

Dans ces conditions, il souligne que l'examen du projet de rapport sur « Parlement, presse, médias et démocratisation » sera donc reporté à notre prochaine réunion de Commission, en juillet à Abidjan.

4.5 • La vie des assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires

Rapporteuse : Mme Michèle André (France)

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, salue la ténacité, la persévérance et la magistrale autorité de Mme Michèle André qui ont permis la réalisation de cet ambitieux ouvrage sur la vie de nos assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires. Il ajoute qu'il s'agit d'un travail sans précédent.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, remercie le président de ses mots aimables et rappelle la genèse du projet de recueil. Elle tient à souligner en particulier le rôle essentiel joué par Normand Jutras (Québec), Demba Traoré (Mali) ou Alain Berset (Suisse). Elle tient aussi à remercier l'association des secrétaires généraux des parlements francophones, M. Rémi Schenberg ainsi que les conseillers successifs de la commission au secrétariat général qui ont ainsi pu mettre en lumière l'APF. Elle ajoute que les synthèses actualisées seront publiées dans un document présenté en juillet à Abidjan.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) remercie Mme Michèle André pour la qualité de ce recueil qui sera ainsi à la disposition de tous.

Mme Carole Poirier (Québec) souligne qu'il s'agit d'un portrait passionnant et étonnant de nos démocraties. Ce document unique servira aussi pour les étudiants. Elle remercie chaleureusement Mme Michèle André pour cette contribution de la Commission des affaires parlementaires.

M. Sylvain Dofone (Centrafrique) souligne que ce document lui servira personnellement pour le master universitaire qu'il finalise actuellement.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, ajoute que ces synthèses sont disponibles sur le site internet de l'APF.

5. Audition de M. Jean Claude De L'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (COI)

M. Jean-Claude de l'Estrac, souligne que la COI est une modeste organisation par le nombre de pays et de superficies terrestres, mais qu'elle représente aussi 5 millions de km² d'espaces marins. Il évoque la volonté politique de mutualisation des Etats de l'océan indien et l'évolution nécessaire vers une « Communauté » de l'Océan indien.

Depuis le 17 janvier 2013 à l'occasion de la dernière réunion ministérielle de la COI, l'organisation s'est dotée d'un plan stratégique en 4 axes :

- Force politique et diplomatique insulaires ;
- Espace de croissance économique intelligente ;
- Environnement insulaire et océanique commun ;
- *Indianocéanie*, espace de développement humain solidaire.

Par ailleurs, il indique que dans le processus malgache, la COI va contribuer à hauteur d'1 million d'euros. A cette fin, il évoque l'ouverture d'un bureau à Madagascar avec l'ambassadeur Morel des Seychelles. Il rappelle que Madagascar est le grenier de l'océan indien.

Il exprime le souhait que les quatre compagnies aériennes de l'océan indien, toutes déficitaires (*Air Mauritius, Air Austral, Air Seychelles, Air Madagascar*) se transforment en une seule compagnie « océan indien ». Il considère aussi que le renforcement de l'intégration régionale nécessite la création d'une chaîne de télévision régionale.

Il souligne enfin la volonté de la COI de relancer la coopération parlementaire avec la relance de l'Assemblée parlementaire de la COI (APCOI) programmée en octobre 2013. Création d'une chaîne de TV régionale nécessaire pour renforcer l'intégration régionale.

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, remercie vivement M. de l'Estrac de son intervention. Il indique se réjouir de l'action que la COI mène, en particulier dans la résolution de la crise malgache. Il rappelle que les parlementaires francophones sont tous attachés à ce que la Grande Ile puisse réintégrer les instances de la Francophonie à la suite d'un processus électoral au sein duquel l'APF prendra toute sa place.

Il ajoute être, en lien avec le Secrétaire général parlementaire de l'APF, très heureux qu'une association parlementaire de la Commission de l'Océan indien puisse être réactivée et puisse alors demander d'adhérer en qualité d'observateur à l'APF.

Mme Michèle André (France), vice-présidente, considère que la participation de la France à la COI, ne devrait pas seulement se faire par la région de la Réunion mais aussi par Mayotte, devenu récemment département de la République française.

Dans sa réponse, **M. Jean-Claude de l'Estrac** indique que le gouvernement comorien ne le souhaite pas pour l'instant. Il rappelle que la COI considère la question mahoraise comme relevant du contentieux bilatéral franco-comorien. Il ajoute que ce sujet fait actuellement l'objet de négociations que la COI suit avec le plus grand intérêt. Il souligne toutefois que sur certains projets spécifiques, comme le tourisme par exemple, Mayotte participe aux travaux de la COI. A ce titre, il évoque la mise en place d'un label touristique commun à toute la région.

M. Robert Aubin (Canada), évoque la problématique du rehaussement de la mer lors des réchauffements climatiques.

Dans sa réponse, **M. Jean-Claude de l'Estrac** souligne que les Seychelles puis Maurice sont les pays les plus en pointe sur cette question avec une stratégie énoncée. Il regrette qu'à Madagascar, ce problème soit inaudible et qu'il n'y ait pas de protection de la biodiversité. Il souligne qu'il s'agit d'une vraie catastrophe, reconnue sur le plan mondial dont les Etats ont parlé à la conférence de Rio + 20. Concrètement, il ajoute qu'il y a eu au cours des trois derniers mois, des inondations de niveaux inédits qui ne s'étaient jamais produits dans l'histoire, alors que les Etats de la sous-région n'étaient pas prêts. L'Océan indien regarde ce qui se passe sur ce sujet dans les Caraïbes et dans une moindre mesure dans le Pacifique.

Mme Perraud (Maurice) souligne que l'idée de faire de Madagascar le grenier de l'Océan indien pourrait être une réponse à la question de l'auto suffisance alimentaire et protéger en outre la planète.

Dans sa réponse, **M. Jean-Claude de l'Estrac** évoque la nécessité d'une conférence de projet pour répondre à ce défi, comme à Magenga, dans une région où des grains peuvent être produits et où ils sont importés de pays très éloignés.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) évoque la question de la sécurité alimentaire et le poids économique de chaque Etat au sein de la COI, notamment en terme de production sucrière.

Dans sa réponse, **M. Jean-Claude de l'Estrac** rappelle qu'à une autre époque, l'île Maurice, en raison du prix du sucre exporté non raffiné garanti sur quotas, était amenée à exporter toute sa production et à importer en conséquence du sucre raffiné de l'étranger. Mais aujourd'hui, les prix ayant baissé de 36%, Maurice produit jusqu'à 700 000 tonnes de sucres spécialisés. La production a baissé et va continuer de baisser. On parle d'industrie cannière à Maurice.

6. Communication de M. Pierre De Bané (Canada), président, sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et l'étude d'un mémoire et d'une motion sur ce sujet.

M. Pierre De Bané (Canada), président, rappelle qu'il avait présenté l'an dernier à Vancouver devant la Commission, au nom de la section canadienne, un mémoire tendant à mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement et sa coopération avec l'APF.

Ce document, adopté par la Commission, avait donc été examiné par le Bureau de l'APF à Bruxelles. A cette occasion, le Président DeBané avait en outre présenté un rapport préparé par M. Flageolle, ancien vérificateur général adjoint du Canada sur les 18 rapports des Sommets de la Francophonie. En outre, au titre de la Commission, une question avait été posée au Président Diouf lors de la session de Bruxelles par M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC).

Au Bureau de Paris, cette question, non inscrite à l'ordre du jour, avait de nouveau été soulevée.

Le Président DeBané propose que la Commission demande l'inscription de cette question au prochain Bureau d'Abidjan avec transmission préalable aux sections du mémoire et du rapport de M. Flageolle.

(Assentiment)

A l'issue de cette discussion, les travaux continuent avec l'examen des points 7 et suivants de l'ordre du jour.

7. Programmes de coopération parlementaire

7.1 • Les séminaires parlementaires et les stages de formation

M. Louis Vlavonou (Bénin) présente son rapport sur les séminaires parlementaires et les stages de fonctionnaires.

Le Président remercie le rapporteur et transmet la présidence de séance à Mme Michèle André pour l'examen du point 7.2 de l'ordre du jour.

7.2 • L'Initiative Multilatérale de Coopération Interparlementaire Francophone (IMCIF)

M. Pierre De Bané (Canada), président, indique qu'il va laisser la présidence des travaux à Mme Michèle André (France), vice-présidente, afin qu'elle présente ce programme, en se laissant ainsi la possibilité de s'exprimer au banc de la délégation canadienne.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., rappelle qu'un document élaboré par le secrétariat général sur ce sujet a été diffusé sur place à Maurice, à l'ensemble des participants, dans une version ne portant pas de nom de rapporteur.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) présente une motion d'ordre, en souhaitant que ce point 7.2 soit retiré de l'ordre du jour afin que le Secrétaire général parlementaire puisse s'expliquer sur cette Initiative lors de la prochaine réunion à Abidjan. Dans cette perspective, il souhaite que le projet de Compte rendu du Bureau du Paris sur ce point soit diffusé aux membres de la Commission.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., demande à M. Nyonyo s'il propose de surseoir à l'examen de ce sujet tout en permettant, préalablement, au Président DeBané de s'exprimer sur cette Initiative.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) souligne de manière générale, qu'il souhaiterait qu'un point de l'ordre du jour de la Commission permette à son Président de faire systématiquement un compte rendu oral des travaux de la dernière réunion du Bureau auquel il participe.

M. Mohammed Touimi (Maroc) considère que la Commission doit en effet apporter sa contribution sur ces idées. Il demande que M. DeBané puisse éclairer la Commission tout en souhaitant qu'aucune décision ne soit adoptée sur ce sujet à Maurice.

Mme Carole Poirier (Québec) qualifie d'excellente la demande tendant à savoir ce qui s'est passé au Bureau, en permettant au Président d'informer les membres de la Commission, sur des sujets qui interpellent directement la Commission des affaires parlementaires.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., précise qu'à l'avenir, rien n'interdit au Président de la Commission de rendre compte des délibérations principales du Bureau,

dans la mesure où cela se fait avec un compte rendu oral informel. En effet, elle rappelle que seul le Bureau peut valider le compte rendu écrit de sa réunion précédente.

Mme Carole Poirier (Québec) s'en réjouit en indiquant que le Président de la Commission pourrait ainsi mettre l'accent sur les sujets traités au Bureau qui relèvent du domaine de compétence de la Commission des affaires parlementaires.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) approuve en soulignant que ce point d'information serait important dans la mesure où il permettrait à chacun d'avoir le même niveau d'information.

M. Pierre DeBané (Canada), indique souhaiter faire part de son point de vue sur l'IMCIF, un sujet organisé en secret, sans information de la Commission des affaires parlementaires, de son Président ou de son Bureau.

Il souligne que cette Initiative permet de mettre en place une coopération entre plusieurs parlements à laquelle l'APF souhaite s'associer en apportant également sa contribution. Il ajoute que chaque parlement apporte son budget, ses personnels...et que le programme s'adresse aux pays en sortie de crise. La caractéristique essentielle de ce programme relève de l'indépendance absolue des acteurs. Aucun n'a de droit de regard sur l'autre, ni sur le calendrier des opérations.

Il considère qu'il y a eu des déficiences sérieuses sur la procédure et il exprime des réserves sur le fond. Le processus de mise en place de ce programme doit remonter au moins à deux ans et, lors de la réunion du Bureau tenu à Bruxelles en juillet 2012, aucun mot n'a été prononcé sur ce sujet. En outre, une première rencontre des partenaires a eu lieu à Abidjan en décembre dernier. Au secrétariat général, il n'y a que quelques conseillers et un petit secrétariat et, à part un ou deux conseillers mis dans le secret, personne n'était au courant. Ainsi la conseillère canadienne n'était pas au courant. Il considère donc que ce projet s'est monté dans le secret des membres du Bureau de l'APF et de la Commission des affaires parlementaires.

Que l'APF soit un partenaire parmi d'autres, n'apporte à son sens aucune valeur ajoutée. Une coordination est bien sur nécessaire, mais l'APF qui dispose d'un petit secrétariat général n'est pas en mesure de pouvoir gérer ou de coordonner cela. En conséquence, il propose que l'un des parlements mette un fonctionnaire à disposition pour s'occuper de cela.

A cet égard, il présente un document diffusé à l'ensemble des membres de la Commission. Il ajoute que l'accroc le plus grave sur ce programme, présenté par surprise au Bureau, est de mettre à bas le principe de base de l'APF qui conduit à l'égalité de ses membres.

Avec ce programme, il y a deux classes : la 1^{ère} classe avec les sections participant à ce programme, et la classe économique pour toutes les autres sections.

Une autre solution serait que l'OIF fasse un appel d'offre en demandant quels sont les parlements membres souhaitant organiser ce projet.

Il s'interroge ensuite sur cette manière de travailler qui tend à laisser chacun organiser complètement ses propres programmes en laissant un simple rôle de facilitateur à l'APF. Il se demande si cela est véritablement sérieux et, en conclusion, il demande de prendre acte des réserves de la Commission des affaires parlementaires sur ce programme.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., indique que le Président DeBané a ainsi apporté des éléments d'information. Par ailleurs, une motion d'ordre a été présentée. Elle interroge donc la Commission sur ses souhaits.

M. Pierre DeBané (Canada), ajoute que le site internet de l'APF affiche la décision du Bureau de Paris de faire ce programme IMCIF. La résolution qu'il présente permet d'exprimer les réserves de la Commission des affaires parlementaires.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., constate que la Commission est unanimement sensible à cette réserve émise par le Président DeBané. Elle ajoute, qu'ayant elle-même participé au Bureau de Paris, elle y a découvert cette question alors que la Commission des affaires parlementaires qui est en charge des programmes de coopération, n'avait pas été associée, sollicitée ou même informée. Elle comprend que la Commission soit dès lors très réservée sur cette manière de procéder alors qu'elle n'a jamais été associée à ce projet.

Mme Carole Poirier (Québec) prend acte aujourd'hui du problème. Elle ajoute que la question sera traitée à Abidjan.

Mme Martine Bondo (Gabon), vice-présidente, indique qu'elle a suivi avec beaucoup d'attention l'intervention du Président DeBané. Elle ajoute que pour permettre de le soutenir, il est nécessaire de mieux comprendre la situation exacte. Elle s'interroge sur la définition précise de l'IMCIF et ce que disent les statuts.

M. Louis Vlavanou (Bénin) indique être très sensible aux explications du Président DeBané. Comme une décision a été prise au Bureau de Paris, il ajoute que le débat, reporté à Abidjan, permettra avec du recul d'offrir la possibilité d'agir plus efficacement.

M. Mohammed Touimi (Maroc) félicite le Pdt DeBané pour son action d'engagement avec force au bénéfice de l'APF. Il considère également que la crédibilité passe par la transparence, or il constate que la forme n'a pas été respectée au départ et qu'une plus grande concertation est nécessaire.

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) se dit étonné que l'on puisse accepter la même chose dans chacun des parlements membres. Il considère que quelque chose n'a pas fonctionné. Il ne comprend pas qu'il y ait un souci de ne pas mettre le sujet sur la table et déplore la forme. Il ajoute que dans ses conclusions le Secrétaire général parlementaire dit : « *La Commission des affaires parlementaires qui, une fois le mouvement lancé, a vocation à assurer le suivi du dispositif* ». Pour sa part, il considère que « *c'est du grand n'importe quoi* ». Il considère que le Bureau doit faire un effort d'explication à Abidjan.

Mme Françoise Chaignat (Jura) adresse ses remerciements au Président DeBané et considère que le report s'impose afin de pouvoir se prononcer à Abidjan.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., prend acte des réserves de la Commission des affaires parlementaires sur la manière de faire et le procédé employé. Elle souligne qu'un débat plus au fond se fera à la prochaine réunion avec l'audition du Secrétaire général parlementaire.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) considère qu'à l'avenir, les choses doivent se faire différemment. Il appuie l'initiative du Pdt DeBané.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., conclut le débat en soutenant le Pdt DeBané et en précisant le report à Abidjan de l'examen plus au fond du sujet. Elle exprime sa joie profonde de retrouver la Côte d'Ivoire à la table de l'APF en général et de la Commission en particulier pour reprendre le débat parlementaire. Elle ajoute que la Commission des affaires parlementaires fera tout son possible pour aider la Côte d'Ivoire dans ce processus de renforcement de la paix et de la démocratie.

7.3 • Le programme NORIA

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, présente son rapport. Il rappelle que ce programme, qui fête ses 10 ans, a été créé pour le renforcement des capacités des parlements francophones du Sud. Il s'agit pour l'APF de contribuer à la réduction de la fracture numérique nord/sud en développant le transfert de compétences et de connaissances dans le cadre du travail parlementaire.

Lancé en juillet 2002, après l'achèvement du programme Pardoc, centré sur la documentation, le programme Noria a pour vocation de doter les assemblées francophones qui en ont le plus besoin d'un système d'information performant: réseau, intranet et internet. Cet appui implique, outre l'équipement informatique des Assemblées et Sénats bénéficiaires, la formation et la spécialisation des cadres à la maîtrise des nouveaux outils et techniques de travail.

Le programme Noria est doté d'un budget de plus de 400 000 euros par an pour l'ensemble des parlements bénéficiaires. La clef de répartition est déterminée en fonction des besoins effectivement constatés correspondant au champ d'application du programme Noria qui se déroule sur une durée de 4 ans par pays.

Ce programme se décline aujourd'hui en trois types d'appuis avec quelques ajustements ci-après, présentés en juillet dernier à la Commission et validés depuis lors par le Bureau de l'APF, réuni en février 2013 à Paris :

- 1 - Changer les noms des 3 appuis actuels afin de les rendre plus compréhensibles : appui à la modernisation (au lieu d'appui généralisé), promotion de la Francophonie (au lieu d'appui spécial), formations et séminaires (au lieu d'appui réseau) ;
- 2 - Meilleure prise en compte des parlements nationaux dans leur souhait de valider les diverses étapes d'évolution des appuis ;
- 3 - Intéresser les parlementaires aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication pour qu'elles deviennent des axes stratégiques de développement des parlements. Pour ce, ouvrir des formations aux parlementaires et ne pas les réserver comme aujourd'hui aux seuls fonctionnaires ;
- 4 - Tester des formations diplômantes à distance pour les fonctionnaires parlementaires afin de ne pas éloigner pour une longue durée les cadres administratifs des parlements ;
- 5 - Face à une diminution des ressources francophones OIF/APF, obtenir des financements complémentaires par d'autres bailleurs agissant auprès de parlements (Union Européenne, PNUD, G.I.Z (coopération allemande), Coopération belge, etc...).

A la demande, du Président DeBané, Mme Mireille Eza, directrice du programme NORIA, apporte ensuite quelques éléments techniques complémentaires en rappelant que ce programme est entièrement financé par l'OIF. Il tient compte du principe de priorité et de proximité et les nouveaux parlements bénéficiaires ont été validés par le Bureau de Paris.

Dans le débat qui suit, la **délégation ivoirienne** remercie NORIA pour avoir été attentif aux sollicitations de la Côte d'Ivoire, tout en s'interrogeant sur les projets retenus et

l'évolution de mise en œuvre. En réponse, il est rappelé que les actions 2013 sont en cours et les actions pour 2014 seront identifiées ultérieurement.

M. Sylvain Dofone (Centrafrique) remercie NORIA pour avoir soutenu sans réserve l'Assemblée centrafricaine. L'Assemblée devrait travailler encore pendant 12 mois si les conditions sont remplies pour aller jusqu'aux élections. En réponse, il est rappelé qu'en RCA la mise en œuvre est un problème politique.

Le représentant de la SADC se demande comment aider la culture francophone au sein de la SADC, dont le français est devenu l'une des langues de travail. Des stages pour fonctionnaires de l'assemblée parlementaire de la SADC sont-ils possibles avec NORIA ? En réponse, il est rappelé que le travail se fait avec les sections membres.

7.4 • Le parlement francophone des jeunes et les parlements nationaux de jeunesse

Mme Martine Bondo (Gabon) présente son rapport et apporte, en particulier, des éléments d'information sur la préparation du prochain Parlement francophone des jeunes, à Abidjan en juillet 2013.

Dans le débat qui suit, **Mme Carole Poirier (Québec)**, se réjouit qu'un PFJ puisse se tenir en juillet à Abidjan et indique que deux représentants du Québec y seront présents.

La délégation ivoirienne précise qu'à Abidjan tout se prépare pour que le meilleur accueil soit apporté aux représentants de la jeunesse francophone mais ajoute connaître quelques difficultés pour choisir la sélection ivoirienne.

Mme Michèle André (France) se réjouit de la tenue de ce PFJ à Abidjan.

M. Robert Aubin (Canada) s'interroge de ce qui est prévu pour les jeunes parlementaires.

M. Pierre De Bané, sénateur (Canada), président, précise que le PFJ est pour les jeunes qui ne connaissent pas le Parlement et son fonctionnement.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) s'interroge sur le fait de savoir si les jeunes du PFJ sont mineurs.

A la demande du Président DeBané, le Conseiller de la Commission apporte ensuite les éléments techniques de réponse sur ces diverses interrogations.

7.5 • Les missions d'observation des élections

M. Jean-Claude Maene (Belgique /Communauté française/Fédération Wallonie-Bruxelles) présente son rapport sur les missions d'observation des élections après que le Président ait rappelé le contexte dans lequel il a lui-même évoqué au Bureau les difficultés que l'APF rencontre aujourd'hui avec l'OIF sur ce sujet.

M. Maene précise que les parlementaires sont habitués aux processus électoraux et qu'il est important que cette vision soit bien présente au sein de ces missions.

En règle générale, deux difficultés apparaissent : les fichiers électoraux, d'une part (cf. le rapport de Mme André sur « Etat civil et démocratie »), et les commissions électorales d'autre part.

Il rappelle qu'à partir de ce constat établi, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des sections reprenant les diverses interrogations.

Une relance de ce questionnaire sera effectuée par le secrétariat général pour que le rapport d'étape présenté en juillet à Abidjan soit plus complet.

M. Pierre De Bané (Canada), président, remercie le rapporteur et souligne l'importance particulière de ce sujet. Comme il a eu l'occasion de l'évoquer notamment à Vancouver et à Bruxelles, il rappelle que l'OIF doit en effet comprendre que la légitimité démocratique des missions qu'elle initie est intimement liée à la place qu'elle y réserve pour les parlementaires. Or il faut dire les choses clairement, le compte n'y est pas.

8. **Audition de M. Issa Asgarally, co-fondateur avec M. JMG Le Clézio, Prix Nobel de Littérature, de la Fondation pour l'Interculturel et la Paix.**

M. Issa Asgarally, présente des extraits de textes sur l'interculturel et la paix. Il rappelle le sens de cette fondation voulue par JMG Le Clezio afin de promouvoir les connaissances des cultures du monde et promouvoir la paix dans le monde et le durable. Maurice connaît bien le multiculturalisme : Tous parents, tous différents.

Dans le débat qui suit, **M. Pierre De Bané (Canada)**, président, après avoir remercié l'invité, évoque le multiculturalisme du Canada et l'inter-culturalisme du Québec. Il rappelle que certains pays qui étaient très tolérants vis-à-vis des immigrés sont amenés à évoluer négativement et que cette question de l'intégration est importante.

M. Issa Asgarally indique écrire la suite de son essai où il parlera de l'Europe, de l'Amérique et de l'interculturel. Des valeurs sont universelles comme l'égalité hommes/femmes alors que les cultures sont diverses.

Mme Carole Poirier (Québec) considère que le multiculturalisme conduit beaucoup à ce que la liberté de religion interpelle l'égalité hommes/femmes.

M. Issa Asgarally souligne que les livres ne viennent malheureusement pas de toutes les ères culturelles en regrettant notamment qu'il n'y en ait pas plus en Afrique.

M. Robert Aubin (Canada) demande s'il est distribué au Canada. En réponse, l'orateur indique qu'à un moment il était distribué à la FNAC.

Mme Michèle André (France), vice-présidente s'interroge sur le rôle de la musique, qui est par essence un outil universel de transmission des cultures, comme le reconnaît l'orateur.

9. Date et lieu de la prochaine réunion de la Commission

M. Pierre De Bané (Canada), précise que la prochaine réunion se tiendra en juillet à Abidjan (Côte d'Ivoire). Pour sa réunion du printemps 2014, la Commission exprime le souhait de pouvoir se réunir en Asie.

10. Questions diverses

M. Pierre De Bané (Canada), président indique que la section canadienne a choisi de proposer M. Robert Aubin, député (Canada), à sa succession à la présidence de la Commission des affaires parlementaires. Il ajoute en effet que son mandat de sénateur se terminera en août 2013 lorsqu'il atteindra l'âge de 75 ans.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) propose une motion tendant à demander la suspension immédiate de la mise en oeuvre de l'IMCIF.

M. Pierre DeBané (Canada), président, indique qu'il va de nouveau laisser la présidence des travaux à Mme Michèle André (France), vice-présidente, afin qu'elle puisse diriger les débats sur ce sujet.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., indique qu'elle a tendance à demander le retrait de cette motion, ce qui, bien sur, ne remet pas en cause les réserves sur la forme précédemment adoptées par la Commission. Elle ajoute même partager les mêmes idées exprimées dans le texte. Pour autant, elle n'adoptera pas cette motion et, si nécessaire, votera clairement contre.

M. Mohammed Touimi (Maroc) considère également que la Commission a déjà débattu de cette question et qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir par l'examen de cette motion.

Mme Carole Poirier (Québec) partage le même avis.

M. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) considère également que la Commission a clairement pris acte des réserves sur ce sujet. Il souhaite que le compte rendu s'en fasse fidèlement l'écho.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., garantit que ces réserves sur l'IMCIF seront clairement exprimées dans le compte rendu des travaux de la Commission.

M. Robert Aubin (Canada) fait également confiance au procès-verbal qui sera établi et exprimera les réserves de la Commission.

M. Louis Vlavanou (Bénin) considère qu'il s'agit d'une approche sage.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., réaffirme que les réserves sur la forme exprimées par la Commission sur l'IMCIF seront clairement exprimées.

M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) accepte, dans ces conditions, de retirer sa motion.

Mme Michèle André (France), présidente a.i., s'en réjouit et conclut le débat sur ce sujet.

A la fin des travaux, **M. Pierre De Bané (Canada), président**, exprime la chance qu'il a eu de pouvoir travailler avec des parlementaires francophones venus de tout l'espace francophone. Il exprime son optimisme avec la nouvelle équipe qui sera en place à partir d'Abidjan.

Mme Michèle André (France) se réfère aux lectures Saint-Exupéry. Dans cet état d'esprit, au moment de dire au revoir et merci à Pierre De Bané, elle se rappelle les mots que lui avait transmis Guy Penne : Pierre De Bané est un homme merveilleux. Des liens indéfectibles ont été construits avec lui pendant ces années. Mais Pierre De Bané est aussi un homme de colère avec parfois un peu de rancœur. Elle le rassure cependant en lui indiquant que certaines choses seront corrigées à l'APF avec la nouvelle équipe. Encore merci Pierre De Bané !

Une Motion exceptionnelle à l'attention du Président Pierre De Bané est adoptée à l'unanimité sous acclamations.

Mme Martine Bondo (Gabon) présente ensuite une motion de remerciements à l'attention de la section Mauricienne.

(Adoption)

Le Président de la délégation mauricienne conclut avec ces quelques mots : « Rien ne se sépare de la mémoire ».

Relevé de décisions

La Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Pointe-aux-Piments a :

ADOPTE l'ordre du jour ;

ADOPTE le compte rendu de la commission et le relevé de décisions de la réunion tenue à Bruxelles le 10 juillet 2012 ;

ENTENDU une communication de M. Pierre De Bané (Canada), président de la Commission sur l'APF et les autres institutions de la Francophonie internationale ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par Mme Carole Poirier (Québec) et M. Gérard Bila Segba (Burkina Faso) sur « le financement des partis politiques » ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par Mme Michèle André (France) sur « Etat civil et démocratie » ;

ENTENDU le projet de rapport présenté par Mme Martine Bondo (Gabon) et M. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) sur « la coopération décentralisée dans l'espace francophone » ;

REPORTE l'examen du projet de rapport présenté par M. Fathi Derder (Suisse) sur « Parlement, presse, médias et démocratisation » ;

ADOPTE le projet de document final sur l'ensemble des synthèses présentées par Mme Michèle André (France) sur le recueil des procédures et des pratiques parlementaires ;

AUDITIONNE M. Jean Claude De l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (COI) ;

ENTENDU M. Pierre De Bané (Canada) sur le suivi du document de travail présenté au Bureau de l'APF au nom de la section canadienne, portant mémoire et motion sur la nécessité de mieux connaître l'OIF, ses missions, ses programmes, son financement, sa coopération avec l'APF et le rapport de M. Flageolle et **DEMANDE** l'inscription de ce point au Bureau d'Abidjan en juillet avec diffusion préalable aux sections du mémoire et du rapport de M. Flageolle ;

ENTENDU le rapport de M. Louis Vlavonou (Bénin) sur les séminaires et les stages ;

ADOPTE à l'unanimité de vives réserves de forme sur la mise en place de l'Initiative multilatérale de Coopération interparlementaire francophone (IMCIF) ;

ENTENDU le rapport de M. Pierre De Bané (Canada), Président, sur le programme Noria ;

ENTENDU le rapport de Mme Martine Bondo (Gabon) sur les programmes jeunesse de l'APF ;

ENTENDU le rapport de M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) sur le bilan des missions d'observation des élections ;

AUDITIONNE M. Issa Asgarally, co-fondateur avec M. JMG Le Clezio, Prix Nobel de Littérature, de la Fondation pour l'Interculturel et la Paix;

ADOpte une motion exceptionnelle de remerciements à l'attention de l'hon. Pierre DeBané, président de la Commission ;

ADOpte une motion de remerciements à l'attention de la section mauricienne présidée par l'hon. Abdool Razack Peeroo.